

ON S'ABONNE. A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne

RÉCLAMES

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for days, feasts, fairs, moon phases, routes, departure times, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 7 Octobre 1865.

BULLETIN

Les dernières nouvelles de Florence annoncent que le gouvernement italien a invité tous les chefs de corps militaires italiens, qui se trouveront en contact avec les officiers des troupes pontificales dirigées vers la frontière des Etats romains, de faire preuve, vis-à-vis d'eux, de toute la courtoisie possible, et d'agir envers les soldats pontificaux comme il le faisaient à l'égard des soldats français.

L'Italie de Florence annonce que le gouvernement français a fait connaître officiellement au cabinet italien son intention de commencer incessamment l'évacuation du territoire pontifical. Le vicomte Treillard, en faisant cette communication au général de Lamarmora, a ajouté que, par suite d'arrangements pris avec la cour de Rome, le remplacement des troupes françaises par les troupes pontificales commencerait à s'effectuer aux frontières et que les points désignés pour la concentration des troupes françaises étaient Rome, Viterbe et Civita-Vecchia.

Le gouvernement du St-Siège, aurait l'intention d'expulser de Rome ou d'interdire dans les localités suburbaines les individus signalés comme disposés à tenter un coup de main révolutionnaire. Cette simple précaution suffira à empêcher que la convention de septembre ne soit détournée du but loyal et affectueux que le gouvernement de l'Empereur n'a cessé d'avoir en vue.

L'instruction judiciaire dirigé contre les Féniens d'Irlande est fort avancée. D'après le verdict des magistrats informateurs, plusieurs chefs de conjuration sont renvoyés comme inculpés de haute trahison devant le jury. Quelle que soit la résolution de ce dernier, on ne fera pas plus que les Irlandais ne soient des anglais, que les rigneurs moscovites ne transforment les Polonais en Russes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 octobre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre V.

La pendule sonna six coups; Blanche tressaillit. c'était l'heure du dîner, et il ne fallait pas se présenter devant M. de Vignolle avec les yeux rouges et l'air triste. Il aurait pu la croire malheureuse du mariage projeté. Elle fit disparaître les traces de ses larmes et descendit en toute hâte. Le salon était désert, quoique déjà éclairé; dans la salle à manger, le couvert était mis, les bougies allumées, mais il n'y avait personne non plus. La solitude de ces vastes pièces lui serra le cœur. Elle les traversa rapidement et se dirigea vers le cabinet de son père, pour aller chercher le comte, comme elle le faisait parfois.

Elle entra d'abord dans la bibliothèque, qui communiquait avec le cabinet proprement dit. Les lourdes portières en tapisserie, ordinairement relevées

La reproduction est interdite.

Une lettre de Londres donne comme positive la retraite prochaine de Lord Palmerston.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, déclare dénuée de fondement et absurde la nouvelle ou la suppression, émise par divers journaux, que M. de Bismark s'était rendu en France pour chercher à effacer ou à adoucir l'impression produite par la convention de Gastein sur le gouvernement français.

La Gazette déclare également dénuée de fondement la suppression d'une altération des bons rapport entre la Prusse et la France.

Le roi de Portugal est parti de Lisbonne le 2 octobre. S. M. était accompagnée par trois frégates françaises qui étaient entrés dans ce port le 30 septembre.

Le gouvernement espagnol a décidé la suppression de la mission relative aux Lieux-Saints, dont était chargé à Rome Don Fernando Souza, de Portugal, en qualité de ministre résident.

Un rassemblement de paysans qui refusaient de payer les droits d'octroi, a eu lieu à Zaragoza. Grâce aux mesures prises par les autorités, l'ordre a été promptement rétabli.

Les lettres de Constantinople du 27, annoncent que le vice-roi d'Egypte a envoyé, pour les victimes du dernier incendie, une somme de 750,000 piastres turques (180,000 fr.); il a, de plus, donné l'ordre de distribuer des vivres et des vêtements pour 300,000 piastres. Ce fait a produit une immense sensation dans le peuple.

Le projet de Fuad-Pacha d'aliéner les biens des Mosquées dits Vakoufs, comme gage de nouveaux emprunts d'Etat, a été combattu dans le conseil par les chefs de la religion. Par suite, il a été retiré et remplacé par un projet partiel, mais l'opposition; des Ulémas est générale.

Le procureur général de Virginie annonce qu'il a reçu l'ordre de suspendre tous les procès pour confiscation de biens. Il engage la population à appuyer le gouvernement dans son œuvre de reconstruction.

Le bruit court que M. Johnson visitera Wil-

de façon à réunir les deux pièces en une seule, étaient baissées ce soir-là. Un mince filet de lumière passait à peine par une toute petite ouverture laissée entre elles. Dans la bibliothèque régnait un crépuscule déjà voisin de l'obscurité. M<sup>lle</sup> de Vignolle entendit causer avec animation. C'était la voix de son père et celle de sa tante! Elle s'arrêta, et elle allait rebrousser chemin de peur d'être indiscret, lorsqu'une autre voix mâle et sonore, une voix qu'elle n'avait pas entendue depuis cinq ans et qu'elle reconnut au premier mot, la cloua net à sa place.

« Lui! murmura-t-elle; déjà ici! que se passe-t-il donc? »

Son cœur battait avec violence, ses jambes chancelaient; elle fut obligée de s'asseoir. Et comme elle était, au moment où elle s'arrêta, sur le point de pénétrer dans le cabinet, ce fut sur un siège tout près de la portière qu'elle se laissa tomber. Là, n'ayant plus ni la volonté ni la force de faire un mouvement, elle écouta avec stupeur la suite d'un entretien dont le lecteur devinera sans peine le début. Quant à elle, troublée comme elle l'était et ne soupçonnant rien de ce que nous savons tous, il lui fallut quelque temps pour bien saisir la portée de ce qu'elle entendait et pour se rendre compte de tout son malheur.

« Les hommes de notre rang, mon cher neveu, disait le comte d'une voix grave, n'ont pas le droit de sacrifier à leurs caprices de cœur leur avenir et celui de leur maison. Noblesse oblige; les d'Armentière n'ont jamais dérogé. Voulez-vous que vos fils soient moins nobles que vos pères et que vous-même? Un gentilhomme se doit à sa race; il n'est pas libre,

mington, Charleston et Savannah avant la convocation du Congrès. — On a annoncé officiellement dans l'île de Cuba que l'armée serait réduite à l'effectif qu'elle avait avant l'occupation de San-Domingo.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Angleterre.

Londres, 4 octobre.

Une grande agitation s'est manifestée à Queens-town sur le bruit qu'un navire Fenian avait été aperçu en mer.

Le roi et la reine de Portugal sont attendus demain, à Southampton.

Portsmouth, 5 octobre.

On a des avis du Cap-de-Bonne-Espérance du 1er septembre. La guerre continuait entre les Bassutos et les Boers (Etat libre hollandais). Ceux qu'avaient pas pu s'emparer de la position des Moshes. Dans une première attaque tentée au commencement d'août, onze cents Boers avaient gravi les hauteurs sous la protection de leur artillerie, mais ils s'étaient retirés peu après quoiqu'ayant seulement dix hommes légèrement blessés. Dans une deuxième attaque effectuée le 15 août, les Boers avaient été battus avec des pertes sérieuses.

Prusse.

Berlin, 4 octobre.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément le bruit du rappel du commissaire prussien dans le Sleswig. Elle ajoute que rien ne motiverait une pareille mesure.

On lit dans la Correspondance provinciale :

En admettant que la rencontre de M. de Bismark avec l'Empereur, à Biarritz, puisse ne pas être sans signification politique et ne pas rester sans effet, à cause du haut prix que tous deux attachent à des relations amicales entre la France et la Prusse, nous maintenons de la façon la plus catégorique que tous les bruits de vues politiques spéciales et de négociations se rattachant au voyage de M. de Bismark, sont erronées et dénuées de fondement.

Autriche.

Vienne, 4 octobre.

La Correspondance générale dit que la nomination de M. Hübler comme ambassadeur d'Autriche, à Rome, est un fait accompli. Le baron de Bach partira incessamment pour Rome afin de présenter ses lettres de rappel.

comme le premier venu, d'épouser qui bon lui semblera.

— Etrange loi, répliqua Raymond avec amertume, que celle qui interdit aux gens des classes d'avoir un cœur et des sentiments!

— Il n'appartient qu'à vous de disposer de votre cœur, mais pour votre main...

— Je ne donnerai jamais l'une sans l'autre; interrompit le duc avec impétuosité.

— Mon fils, dit la duchesse d'une voix pleine de larmes péniblement contenues, si, avant de prendre ta résolution, tu avais revue ta cousine, tu lui aurais donné, avec ta main, ton cœur tout entier. Pourquoi avais-je tant de confiance? Pourquoi parlais-je de ce mariage comme d'une chose certaine? Mon Dieu, tout simplement parce que Blanche est la plus adorable créature qu'il y ait au monde, parce que tu devais, me semblait-il, l'aimer à première vue. Personne ne la voit sans l'aimer. Moi, je la chéris comme ma fille; je désire son bonheur aussi ardemment que celui de mes fils, et j'avais rêvé de vous rendre heureux l'un par l'autre. Tu le savais, et pourtant, tu n'as pas même voulu tenter l'épreuve! Etait-ce pour nous braver? Mais on ne t'imposait pas cette union; vous restiez libres, Blanche et toi, si, après vous être étudiés réciproquement, vous reconnaissiez qu'il n'existait pas de sympathie entre vous.

Pendant que la duchesse parlait, Blanche, qui commençait à comprendre, fut prise d'une irrésistible tentation de voir les acteurs de cette scène. Elle se leva, écarta légèrement, avec l'une de ses petites mains tremblantes, un des côtés de la portière, et appuya l'autre main sur son cœur, comme pour en

Danemark.

Copenhague, 4 octobre.

Le texte primitif du projet de constitution, adopté par le Landsting en troisième lecture; sera soumis samedi au Folksting. On croit qu'il sera rejeté ou renvoyé à l'examen d'une commission formée des deux chambres.

NOUVELLES D'ITALIE.

On écrit de Florence 28 septembre :

« Le ministre de la justice et des cultes vient d'adresser aux évêques (ou ordinaires) une circulaire pour leur faire connaître qu'à l'avenir les processions hors des églises ne pourront avoir lieu qu'avec l'autorisation des préfets. Afin de l'obtenir, les curés devront s'adresser à la préfecture, au moins vingt jours avant la fête qui doit donner lieu à la procession.

» Du 12 août au 20 septembre, 14 couvents (d'hommes pour la plupart) ont été dissous. Les locaux ont été mis à la disposition des municipes ou des provinces. Sur ce nombre, il y en a de très considérables comme le couvent des Dominicains de Naples, qui est comme une forteresse au milieu de la ville.

» Cinquante mille hommes vont être renvoyés dans leurs foyers durant le mois d'octobre. Ils appartiennent en général à la classe de 1840 et à d'autres catégories appelées sous les drapeaux, au fur et à mesure des annexions qui ont lieu au profit du royaume d'Italie en 1859 et 1860. Cette mesure n'est guère d'accord avec les bruits de guerre contre l'Autriche et cependant elle satisfait tout le monde à cause du mauvais état de nos finances.

» Des lettres reçues de Civita-Vecchia, émanant d'officiers français en garnison dans cette ville, disent que l'on y concentre plus de troupes qu'à l'ordinaire, et que l'opinion est répandue parmi les militaires qu'ils vont partir peu à peu pour la France, dès le mois d'octobre prochain.

LES FENIENS D'IRLANDE.

Le procès des Fenians a commencé à Dublin le 30 septembre. Probablement dans le but d'empêcher la foule d'y assister et de se passionner en faveur des accusés, le gouvernement a choisi une salle tellement étroite qu'il est impossible d'introduire plus d'une vingtaine de

apaiser les battements tumultueux.

Près d'une table sur laquelle brûlait une lampe, le comte de Vignolle était assis dans son fauteuil, l'air soucieux et mécontent, le regard inquiet, l'attitude un peu embarrassée, et froissant sous ses doigts le journal qu'il lisait au moment où sa belle-sœur et son neveu étaient entrés chez lui. De l'autre côté de la table et vers le milieu de la pièce, la duchesse d'Armentière occupait un second fauteuil. Sa physionomie trahissait une douleur profonde; sa taille, haute et droite, se courbait, comme affaissée sous le poids du chagrin, et, en finissant de parler, elle porta son mouchoir à ses yeux. Debout en face d'elle et adossé à la cheminée, Raymond gardait une contenance à la fois respectueuse et ferme, mais il était fort pâle, et l'horrible lutte des sentiments contractés qui lui déchiraient le cœur, bouleversait et contractait violemment tous ses traits.

« Est-ce donc ainsi que je devais le revoir! » pensa Blanche douloureusement. Quelle image toute différente je m'étais faite de cette soirée! Pourtant elle le trouva beau. En effet, la souffrance ne le défigurait pas, car c'était une souffrance mâle et fièrement supportée, et le feu de l'enthousiasme, l'énergie d'une inébranlable résolution éclairaient dans son regard. Quand il vit pleurer la duchesse, il s'attendrit, son œil se voila, ses lèvres frémissaient, et, s'approchant d'elle, il lui saisit les deux mains par un mouvement plus rapide que la pensée.

« Non, ma mère, dit-il avec douceur, non, je n'ai jamais eu l'intention de vous braver. Je vous en ai donné la preuve en revenant à votre appel.

personnes en dehors du tribunal, des accusés et de leurs défenseurs.

Ces précautions semblent pourtant tout à fait inutiles, car la population de la capitale de l'Irlande paraît parfaitement indifférente à ce qui se passe. Les Irlandais disent que cette absence de démonstration est le résultat d'un mot d'ordre, et que les chefs des fenians ne veulent pas donner à la police l'occasion de compter leurs soldats, de connaître leurs ressources et de faire de nouvelles arrestations.

Les accusés sont au nombre de six. Cinq d'entre eux appartiennent au journal *Irish people*, lequel est considéré comme le centre de la rébellion. L'acte d'accusation signale comme chef principal un nommé Stephens, qui est en fuite. L'argent était envoyé d'Amérique, par bills d'environ 500 livres. Le mouvement semble avoir eu un caractère socialiste; car il ne s'agissait de rien moins que de faire un nouveau partage de la propriété foncière. Le clergé catholique, loin d'être à la tête des fenians était, au contraire, en opposition violente avec eux.

On lit dans l'*Evening Standard*: D'après l'enquête, les projets des fenians étaient des plus sanguinaires. Il ne s'agissait de rien moins que de massacrer l'aristocratie en masse, le clergé romain et même protestant et enfin tous les gens possédant quelque chose.

Les fenians devaient ensuite se partager entre eux les biens du pays. Stephens, le chef du mouvement, s'est échappé. Le dénonciateur est un nommé Tagles.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Revue des Journaux

La *Presse* estime que la communication faite par le gouvernement français au gouvernement italien, au sujet de l'évacuation de Rome, a un caractère marqué d'opportunité: « Elle a évidemment pour but, ajoute M. Jauret, d'aider le ministère à mener à bien la lutte électorale qui va s'engager. »

Le *Monde* consacre son premier-Paris à démontrer les affinités qui existent entre les Francs-Maçons et les Templiers.

« Les premiers, fait observer M. Rupert, n'ont fait que recueillir l'héritage des seconds. Ce sont eux qui sont chargés aujourd'hui de continuer et d'accomplir l'œuvre interrompue, il y a quelques siècles, par l'accord des deux puissances et l'union des deux principes, spirituel et temporel. Et voilà pourquoi les manichéens s'attachent en toutes circonstances à réhabiliter les manichéens du moyen-âge; voilà pourquoi ils ont juré haine aux dépositaires de l'une et de l'autre puissance, au suprême Pontificat et à la royauté; voilà pourquoi certains adeptes doivent promettre de poursuivre la vengeance de certain meurtre commis par deux grands criminels; voilà pourquoi enfin la descendance des rois très-chrétiens leur est particulièrement odieuse, et pourquoi le roi martyr, a dû expier dans la prison même du Temple la justice exercée par un de ses aïeux envers les Templiers. »

Sous ce titre « les accidents de 1864 par les appareils à vapeur » M. Léon Plée, constate dans le *Siècle* l'utilité du tableau publié par M. le ministre des travaux publics de l'agriculture et du commerce dans le *Moniteur*:

« Ce tableau est plein d'enseignements. Les incrustations, les imprudences, la mauvaise qualité du métal, sont les principales causes des accidents. La disposition vicieuse des four-

Le hasard ou peut-être la volonté de Dieu, m'a fait rencontrer à Mont-Doré celle avec qui, sans cela, je n'aurais pas eu occasion de faire connaissance. Cette rencontre a décidé de mon sort.

— Prends garde, Raymond, répondit gravement la duchesse. C'est trop commode, mais c'est aussi fort dangereux de voir une inspiration du ciel dans chacune des tentations qu'il nous envoie. Il a mis sur ton chemin une femme très-séduisante; c'était à toi de résister, de vaincre la passion qu'elle t'inspirait. L'as-tu essayé seulement? »

Autant la douleur de sa mère avait touché le duc, autant cette remontrance le froissa.

« Qu'importe, répliqua-t-il sèchement, si j'ai combattu ou non, puisque, dans tous les cas, je n'ai pas remporté la victoire?... Je vous le répète, ma mère, et vous, mon oncle, malgré tout mon regret de vous affliger — ici sa voix s'altéra et ce fut d'un ton fort radouci, quoique toujours solennel, qu'il acheva sa phrase — je ne saurais faire le bonheur de Blanche, puisque mon cœur est à une autre; je ne puis l'épouser, puisque ma main est promise à Clotilde Erneville. »

Un cri perçant retentit, suivi d'un bruit plus sourd, la chute d'un corps sur l'épais tapis de la bibliothèque. Trois personnes s'élançèrent à la fois. Raymond, le premier, souleva la portière, vit Blanche évanouie, se jeta à genoux, la prit dans ses bras, et l'emporta comme un enfant sur le divan du cabinet; tout cela en moins de temps qu'il ne nous en faut pour le raconter. M<sup>me</sup> d'Armentière se précipita vers sa nièce avec une exclamation d'effroi et de douleur, et, repoussant le duc, se mit à embras-

neaux est aussi une cause considérable. Si ce qui est connu comme dangereux doit être évité, le ministère du commerce aura rendu un grand service à nos usines en le leur indiquant avec tant de prévision. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Allocution prononcée en consistoire secret, le 25 septembre 1865, par Notre Saint-Père le Pape Pie IX.

Vénérables Frères,

Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu et voulu l'ébranler et l'assiéger par des efforts superflus à la vérité, doit être sans nul doute, comptée cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique*, qui, retenue d'abord dans les ténèbres de l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite pour la ruine commune de la religion et de la société humaine. — Dès que nos prédécesseurs les Pontifes romains, fidèles à leur office pastoral ont découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont pensé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour tenir en échec par leur autorité et pour frapper, lacérer avec une sentence de condamnation, comme avec un glaive, cette secte aspirant le crime, et s'attaquant aux choses saintes et publiques. Notre prédécesseur, Clément XII, par ses lettres apostoliques, proscrivit et réprouva cette secte, et il dissuada tous les fidèles, non seulement de s'y associer, mais encore de la promouvoir et l'encourager de quelque manière que ce fût, attendu qu'un tel acte eût entraîné la peine d'excommunication, dont le Pontife romain pouvait seul relever. Benoît XIV confirma par sa constitution cette juste et légitime sentence de condamnation; et il ne manqua pas d'exhorter les princes catholiques souverains à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte très-immorale et à défendre la société contre le péril commun.

Plût au ciel que ces monarches eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur: plût au ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent moins mollement agi: certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont éprouvé et qui éprouvent encore aujourd'hui l'Église. Mais la fureur des méchants ayant été loin de s'apaiser, Pie VII, notre prédécesseur, frappa d'anathème une secte d'origine récente, le carbonarisme, qui s'était propagée surtout en Italie: et enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non seulement les sociétés secrètes que nous venons de mentionner, mais encore toutes autres de quelques noms qu'elles fussent appelées, conspirant contre l'Église et le pouvoir civil, et il les défendit à tous les fidèles sous la très grande peine d'excommunication.

Toutefois, ces efforts du siège apostolique n'ont pas eu le succès espéré. La secte *maçonnique* dont nous parlons, n'a pas été vaincue ni terrassée: au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles, elle pose partout avec impunité, et lève un front plus audacieux. Nous avons, dès-lors, pensé devoir revenir sur cette matière, attendu que, par suite d'ignorance, peut-être, des coupables mêmes qui s'agitent clandestinement, il pourrait surgir l'opinion fautive que la nature de cette société est inoffensive, et que cette institution n'a pas d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité; et que, de cette société, il n'y a rien à craindre pour l'Église de Dieu.

Qui, cependant, ne comprend pas combien elle s'éloigne de la vérité? Que veut pour elle cette association d'hommes appartenant à toute religion et à toute croyance? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, s'engageant à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait? A quoi bon cette atrocité inouïe de peines et châtimens auxquels se vouent les initiés dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment? A coup sûr, impie et criminelle, doit être une société qui fuit ainsi le jour et la lumière: celui-là qui fait le mal, a dit l'apôtre, hait la lumière: combien sont différentes d'une telle association, les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Église catholique! Chez elles pas de réticence, pas d'obscurité: la loi qui les régit est claire pour tous: claires aussi sont les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Évangile.

ser Blanche de toutes ses forces et à la couvrir de caresses et de larmes. M. de Vignolle eut un instant de muette stupeur. Puis à cette consternation succéda la colère, et il dit violemment à son neveu, qui cherchait à secourir Blanche:

« Sortez d'ici, monsieur, je vous défends de toucher ma fille. »

— Vous avez tort, mon frère! murmura la duchesse, occupée à baigner d'eau de Cologne le front de Blanche et à lui faire respirer son flacon. « Qui sait quelle impression ce spectacle peut produire? ajouta-t-elle avec un regard furif du côté de son fils.

Le duc n'avait pas entendu ces paroles, s'étant retiré de quelques pas en arrière à la brusque apostrophe de son oncle. Les bras croisés, le front couvert de plis, il contemplait avec émotion le visage pâle de sa cousine. Quelque chose comme un remords se glissait dans son âme. Il fut arraché à sa méditation par cette réponse du comte à la duchesse, faite d'une voix haute et courroucée:

« Vous voulez donc absolument que je jette ma fille à la tête de votre fils?... Non, non, qu'il sorte, qu'en reprenant connaissance, elle ne le voie plus. »

Le duc tressaillit, ses lèvres s'agitèrent; mais il se contenta, salua sans mot dire, jeta un dernier regard sur Blanche et se retira précipitamment. Comme il sortait, elle ouvrit les yeux et balbutia: « Raymond! » tandis que, d'instinct et sans en avoir conscience, elle faisait un mouvement pour tendre les bras vers lui. Il ne s'en aperçut pas, il était déjà dans la bibliothèque; mais le comte et la duchesse échangeèrent un coup d'œil stupéfait, et M<sup>me</sup> d'Armentière dit tout bas, en pâlisant:

Aussi n'avons-nous pas vu, sans douleur, des sociétés catholiques de cette nature si salutaires, si bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en quelque lieu, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout au moins on tolère la ténébreuse société *maçonnique* si ennemie de l'Église et de Dieu, si dangereuse même pour la sécurité des royaumes?

Vénérables frères, nous éprouvons de la peine et de l'amertume à voir que, quelques personnes, alors qu'il s'agit de cette secte à réprouver suivant les constitutions de nos prédécesseurs, se montrent molles presque assoupies, alors qu'en une si grande affaire, les exigences de leur fonction et de leur charge, voudraient qu'elles montrassent la plus grande activité. Si ces personnes pensent que les constitutions apostoliques publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où les dites sectes sont tolérées par l'autorité civile; ces personnes assurément sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, vénérables frères, nous avons déjà réprouvé et aujourd'hui de nouveau nous réprouvons et condamnons la fausseté de cette mauvaise doctrine. En effet, est-ce que ce pouvoir suprême de palter et de diriger le troupeau universel qu'en la personne du bienheureux Pierre, les Pontifes romains acceptèrent du Christ, et le pouvoir suprême qu'ils doivent exercer dans l'Église, doivent dépendre du pouvoir civil, ou pourraient-ils, par quelque raison, être contraint et violentés par lui.

Dans ces circonstances, de peur que des hommes imprévoyants et que la jeunesse ne se laisse égarer, dans le principe, et de peur que notre silence n'offre quelque occasion de protéger l'erreur, nous avons résolu, vénérables frères, d'élever notre voix apostolique; et, confirmant ici, devant vous les constitutions de nos prédécesseurs, de par notre autorité apostolique, nous réprouvons et condamnons cette société *maçonnique* et les autres sociétés du même genre qui, tout en étant de forme différente, tendent au même but, et qui conspirent soit ouvertement, soit clandestinement contre l'Église ou les pouvoirs légitimes, et nous voulons que les dites sociétés soient tenues pour prosrites et réprouvées par nous sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures de nos prédécesseurs, et cela, aux yeux de tous les fidèles du Christ, de toute condition, de tout rang et de toute dignité et par toute la terre.

Maintenant, il ne nous reste plus pour satisfaire aux vœux et à la sollicitude de notre cœur paternel, qu'à avertir et exciter les fidèles qui se seraient associés à des sociétés de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle, quant à tous les autres fidèles, pleins de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime et qui n'ont qu'une pensée unique comme un but unique, à savoir, de renverser tous les droits divins et humains: qu'ils sachent bien que les affiliés à de telles sectes sont comme ces loups que le Christ Notre Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis pour dévorer le troupeau; qu'ils sachent qu'ils sont du nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a éloquemment défendu que nous leur disions même: Ave salutem. Fasse Dieu riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, qu'avec le secours de sa grâce, les insensés reviennent à la raison et que les hommes égarés s'arrêtent dans le sentier de la justice. Fasse Dieu, qu'après la compression des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, se livrent à des actes impies et criminels. L'Église et la société humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés! Afin que nos vœux soient exaucés, prions aussi notre avocate auprès de Dieu très-clément, la très-sainte Vierge, sa mère immaculée dès sa naissance à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Église et les monstres d'erreur implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble ville a été consacrée. — Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons à la bonté divine.

(Journal de Rome, 30 septembre.)

« L'aimerait-elle? Déjà!

— C'est votre faute, répliqua durement M. de Vignolle, que la douleur rendait cruel. Vous lui avez trop parlé de votre fils.

— Épargnez-moi, mon frère! s'écria la duchesse désolée. Si j'ai eu tort, je suis assez punie. N'aimé-je pas votre fille autant que vous? »

Et son chagrin fit explosion. Ses sanglots achevèrent de rappeler Blanche à elle-même. La pauvre enfant se cacha le visage dans le sein de sa tante, et elles confondirent longtemps leurs pleurs, sans proférer une parole. M. de Vignolle allait et venait avec agitation: le désespoir de sa fille le navrait, et il ne trouvait pas un mot de consolation à lui dire. Tout à coup elle se dégagea de l'étreinte de M<sup>me</sup> d'Armentière, se leva du divan et courut se jeter dans les bras du comte.

« Père, dit-elle tendrement, je vous fais bien souffrir. Pardonnez-le moi et donnez-moi un baiser. »

Il la baisa au front, et une larme tombée de ses yeux alla se perdre dans la belle chevelure en désordre de sa chère Blanche. Elle leva la tête; c'était la première fois qu'elle voyait pleurer son père. Elle en éprouva un indicible déchirement de cœur. Alors, la piété filiale venant en aide à la fierté subitement réveillée, elle sourit — mais d'un sourire déchirant — et reprit en essuyant ses larmes:

« Ne pensons plus à tout cela. Je suis punie d'avoir écouté aux portes, et je viens de me conduire en enfant gâtée qui ne supporte pas la plus légère déception. Je vous en prie, mon bon père, et vous, ma chère tante, ne me rappelez jamais cette scène. Ce souvenir me rendrait trop confuse. »

Correspondance.

Paris, le 6 octobre.

L'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial étaient attendus aujourd'hui samedi au Palais de St-Cloud.

Ainsi que nous l'avons dit, Leurs Majestés passeront une dizaine de jours à Paris. Les invitations pour Compiègne partent du 15 octobre.

— Le Conseil des ministres se réunira dimanche sous la présidence de l'Empereur.

— M. le duc de Persigny est attendu à Paris, venant de Biarritz.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*: M<sup>me</sup> la marquise Canrobert est accouchée, le 21 du mois dernier, d'une fille, au château de la Roue à Rillieux. L'enfant a été endoyée par M. le curé de la paroisse. Les cérémonies du baptême doivent être complétées à Paris. Le parrain doit être S. G. Mgr. l'Archevêque de Paris, la marraine, S. M. l'Impératrice.

— Le maréchal Canrobert a visité avant-hier la caserne des Minimes, occupée par la gendarmerie de la Seine.

— Un terrible malheur vient de frapper M. Emile de Girardin, sa fille, âgée de six ans, atteinte d'une angine couennense, est morte à Biarritz.

— On écrit de Bordeaux que le roi et la Reine de Portugal sont attendus demain ou après demain dans cette ville. Leurs Majestés voyagent incognito; elles passeront à Paris plusieurs jours, et se rendront à Compiègne en même temps que l'Empereur et l'Impératrice.

UXELLODUNUM

DEUXIÈME LETTRE.

Mon cher Oncle et excellent Maître, J'avais résolu de consacrer la deuxième lettre que j'ai l'honneur de vous adresser sur Uxellodunum, à démontrer que c'est uniquement au Puy-d'Ussoud qu'il faut chercher les vestiges de l'oppidum Cardur que mentionne dans les *Commentaires*, et que, par conséquent, le Puy-d'Ussoud, seul, représente l'antique Uxellodunum. Je croyais que les arguments mis en avant par M. Paul Bial et par M. Cessac contre Capdenac et contre Luzech, avaient porté la conviction dans tous les esprits et rallié toutes les opinions à la cause du Puy-d'Ussoud. Il paraît que je me trompais; car, les partisans de Luzech, en particulier, bien loin de se rendre à des assertions et à des démonstrations incontestables, à mon avis, se sont mis à l'œuvre de plus belle pour essayer de les démolir et d'élever sur leurs ruines, un édifice dont ils proclament à l'envi l'indestructibilité. Ces Messieurs sont dans l'erreur, et c'est afin de leur prouver une fois de plus, que je me vois contraint de remettre à plus tard l'exposition des faits nouveaux, établissant les droits du Puy-d'Ussoud à la gloire de représenter l'Uxellodunum des *Commentaires*.

Le plaidoyer le plus récent en faveur de Luzech, celui qui, s'il faut en croire un panegyriste chez lequel l'esprit est évidemment la dupe du cœur « traite tous les points du débat avec une grande supériorité et une clarté parfaite, » a pour auteur M. J.-B.-D. Nadal. Il a paru dans les numéros des 14, 17, 24, 28 juin, 1<sup>er</sup> et 5 juillet 1865 du *Journal du Lot*. On peut le diviser en trois parties comprenant: la première, un précis historique de la question et la traduction des chapitres des *Commentaires* qui s'y rapportent; la deuxième, l'exposition de prétendues preuves contre le Puy-d'Ussoud; et la troisième, l'exposition de prétendues preuves en faveur de Luzech, suivie d'une conclusion en conséquence.

Pour le moment, je ne veux m'occuper que de la deuxième et de la troisième parties. Je commencerai même par traiter la dernière, c'est-à-dire par établir l'insuffisance et l'inanité des preuves en fa-

Puis elle demanda la permission de monter à sa chambre et refusa affectueusement, mais avec énergie, l'offre que lui faisait la duchesse de l'accompagner. Elle n'avait besoin, disait-elle, que d'un peu de repos et de solitude pour se remettre de la secousse. Le lendemain, il n'y paraissait plus. Et là-dessus elle se retira, après leur avoir souhaité le bonsoir d'un air presque gai. Nous ne la suivrons pas chez elle. Respectons le mystère de cette douleur fièvre et résignée qui ne veut pas de confident.

La duchesse et le comte dinèrent tête à tête, assez tristement, mais avec de grands efforts pour faire bonne contenance devant les domestiques. Une fois délivrés de cette contrainte, ils prirent chacun un fauteuil au coin d'un joli feu de bois qui pétillait dans la cheminée du salon. Là, graves et mornes, mais sans récriminations, sans plaintes inutiles, ils examinèrent ensemble si l'on devait considérer tout espoir comme perdu et si l'on aurait aucun moyen de faire revenir le duc sur sa résolution. Nous verrons par la suite quel fut le résultat de leur conférence.

(La suite au prochain numéro.)

UXELLODUNUM

A. MURCEINT.

Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par l'abbé Cuquel. — Prix: 25 c. Le seul dépôt de cette brochure se trouve chez J.-D. CRAYSSAC, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

veur de Luzech; après quoi, je parviendrais, je l'espère, à faire bonne justice des arguments que l'on invoque contre le Puy-d'Ussolud.

III

Le mont de Luzech, connu sous le nom de montagne de Lapistoule (j'adopte l'orthographe de M. Nadal, car les documents officiels et authentiques portent la Pistoule), s'élève, d'après M. Nadal, à 70 mètres au-dessus du niveau de la rivière.

Le plateau de la Pistoule, qui lui fait suite, s'élève, toujours d'après M. Nadal, à 420 pieds (40 mètres) au-dessus de la rivière.

La langue de terre, ou plutôt de rochers, dont se compose l'isthme, s'élève à 60 pieds romains (17 mètres 64 cent. soit 48 mètres), au-dessus du niveau de la rivière, et relie le mont de Luzech ou de Lapistoule à celui de l'Impérial. C'est, continue M. Nadal, de ce côté, au nord, qu'à mi-pente du mont au-dessous de la chaîne de rochers qui l'entoure, mais à 80 pieds (soit 27 mètres) au moins au-dessus de sa base, on remarque un ressaut de terrain, autour duquel les arbres et l'herbe même conservent leur fraîcheur en été, pendant qu'aux environs tout est brûlé par le soleil; et, comme pour témoigner de la source tarie, trois filets d'eau coulent au bas, à peu de distance l'un de l'autre. — L'étranger qui a visité Luzech avant le percement du canal a dû remarquer que vis-à-vis, et au dessous de ce ressaut de terrain, au pied de la montagne, se trouvait l'ancienne place de Luzech, alors ombragée par trois rangées d'arbres. Cette place, formant terrasse, s'élevait à 30 pieds romains (8 mètres, 82 cent. soit 9 mètres) au-dessus de la rivière, et son plateau dominait le reste de la plaine d'environ 15 pieds au moins. — L'archéologue, conclut M. Nadal ne retrouverait-il pas là la terrasse élevée par César pour asseoir la tour à dix étages?

Certes les archéologues ont heureusement retrouvé, et retrouveront sans doute bien des choses que l'on croyait perdues à jamais; cependant, n'en déplaise à M. Nadal, ils ne parviendront pas à retrouver, aux points qu'il indique, ni la fontaine tarie, ni la terrasse élevée par César pour asseoir la tour à dix étages.

Et voici pourquoi: Supposons une ligne AB perpendiculaire à une droite CD; cette dernière représentant la rivière du Lot, AB représentera la hauteur du mont de Luzech, soit une élévation de 70 mètres.

Sur cette ligne de 70 mètres prenons une hauteur de 40 mètres représentant la hauteur du plateau de Lapistoule, qui fait suite au mont de Luzech: soit BE cette hauteur.

Sur la ligne BE établissons une hauteur BF, mesurant 48 mètres, et représentant l'élévation de la langue de terre, ou plutôt de rochers, dont se compose l'isthme.

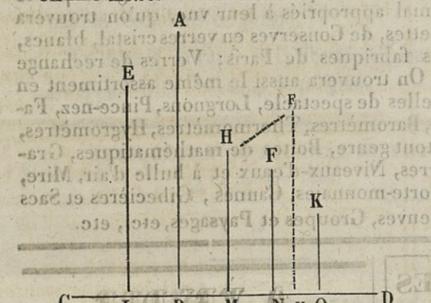
A mi-pente du mont et à 27 mètres de sa base, établissons le ressaut de terrain où M. Nadal insinue que devait se trouver la source tarie par les Romains: soit BH cette hauteur.

La terrasse construite par les Romains s'éleva, d'après M. Nadal, à environ 9 mètres de B en K.



Pour plus de clarté, je reproduis les mesures dans le tableau suivant, dont les détails correspondent à ceux de la figure ci-contre:

- AB = 70 mètres = la hauteur du mont de Luzech.
LE = 40 mètres = la hauteur du plateau de Lapistoule.
MH = 27 mètres = la hauteur où était la fontaine.
NF = 48 mètres = la hauteur de l'isthme.
OK = 9 mètres = la hauteur de la terrasse.



Je crois être agréable à M. Nadal, en admettant que les diverses mesures indiquées d'après lui dans le tableau qui précède, sont parfaitement exactes et se prêtent admirablement à l'explication du texte des Commentaires; mais, il sera bien forcé de convenir qu'elles ne s'y prêtent plus, si, comme il l'affirme dans le numéro du Journal du Lot du 28 juin, le rocher compacte qui formait l'isthme s'élevait encore au moment où l'on a creusé le canal, à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la rivière, et à une hauteur plus considérable à l'époque du siège d'Uxellodunum. Car, en prenant, pour la hauteur de l'isthme le minimum de 30 mètres à l'époque du siège, nous aurons NF = 30 mètres, c'est-à-dire une hauteur supérieure de 3 mètres à celle de la fontaine. Et, dans ce cas, je me demande s'il n'est pas au moins singulier de faire construire aux Romains une tour de dix étages pour dominer la fontaine, lorsque la nature leur offrait, pour le même effet, un point très-favorable.

IV

Il faut de toute nécessité, que M. Nadal opte entre NF = 48 mètres et NF = 30 mètres. Si choisit NE = 30 mètres, il place César en dehors du sens commun, en lui faisant construire une tour de dix étages afin de dominer un point au-dessus duquel il se trouvait sans aucun effort, s'il consentait à s'installer purement et simplement sur un rocherlibéralement fourni par la nature.

Autre inconvénient. Les Commentaires portent qu'il était impossible aux Romains d'élever une tour, ou un ouvrage quelconque, à une hauteur qui surpassât, ou même qu'il égalât celle des murailles d'Uxellodunum. « Collocatur in eo turris X tabularum, non quidem quæ manibus equaretur (idem nullis operibus effici poterat), sed quæ superaret fontis fastigium. » Or, la différence entre 30 mètres et 70 mètres c'est-à-dire entre le point où César aurait fait dresser la tour et le faite du mont de Luzech, n'est que de 40 mètres. Pour que la tour se trouvât au niveau de ce faite, qui ne dépassait pas certainement celui des murailles, il fallait qu'elle eût 40 mètres d'élévation. L'édification d'un pareil ouvrage excédait-elle les facultés et la puissance des Romains? Evidemment non. D'où-je conclus que la tour n'a pas pu être élevée sur une surface supérieure de 30 mètres au niveau du Lot.

L'impossibilité sera plus manifeste encore, si, en admettant, avec M. Nadal que le rocher compacte qui formait l'isthme s'élevait encore, au moment où l'on a creusé le canal, à plus de 30 mètres au dessus du niveau de la rivière, et à une hauteur plus considérable à l'époque du siège d'Uxellodunum, si, dis-je, nous tenons compte de la levée de 9 pieds, construite sur cette hauteur de 30 mètres, et sur laquelle se dressait la tour de dix étages. « Extructur agger in altitudinem pedum IX; collocatur in coturis, etc. Nous n'aurons plus besoin, pour arriver au niveau des murailles, que d'une tour de 37 mètres d'élévation, c'est-à-dire une tour ayant probablement 12 étages au lieu de dix. Qui oserait soutenir que les Romains ne pouvaient pas construire une tour de douze étages?

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 7 octobre.

L'Empereur et l'Impératrice ont reçu, avant-hier, à Biarritz, la visite de Son A. R. la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar, accompagnée de sa fille la Princesse Marie.

Rapport à l'Empereur par les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture, concernant la réunion d'une conférence diplomatique pour l'organisation du service sanitaire en Orient.

M. Chalvet directeur de l'enregistrement et des domaines, à Toulouse, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'Honneur est décédé le 28 septembre dernier, à Montfoucon (Lot), où il était allé demander, dit l'Aigle, à l'air natal le rétablissement d'une santé altérée par de longs travaux.

M. Cessac nous prie d'annoncer qu'il ne sera pas donné suite au projet de souscription en vue des fouilles de Puy-d'Ussolud dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros.

Nous sommes actuellement en mesure de nous prononcer sur la qualité des vins de l'année.

Tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont supérieurs sous tous les rapports aux 64. Cela s'explique naturellement par la température exceptionnelle dans laquelle les vendanges ont été commencées et terminées, et par l'absence de l'oïdium, dont généralement les vignobles ont été préservés cette année.

Quant à la qualité, quelques propriétaires n'ont pas obtenu le résultat auquel ils s'attendaient. Cet incident est pour eux d'un bien faible intérêt, en présence des avantages précieux que présentent les vins de 1865, qui peuvent être comparés aux 98 et 1814, années remarquables, dont il a été tant parlé.

Le commerce ne tardera pas à les apprécier, et les propriétaires en obtiendront un prix très-avantageux.

On nous écrit de Vire: Samedi, 30 novembre, a eu lieu, à Vire, l'installation de notre maire et de son adjoint. La nouvelle municipalité a été accueillie avec enthousiasme. Un arbre a été planté en signe de joie et en souvenir de cette belle journée. Des chants patriotiques se sont fait entendre. La foule a souvent applaudi.

Le lendemain, dimanche, la fête s'est continuée. Après la messe, chantée en chœur, la foule s'est rendue au port de Vire, où un dîner de 160 couverts était servi sur le gazon. La gaité la plus franche a présidé à ce repas de famille. Des toasts ont été portés à la dynastie impériale, à M. le préfet et à la nouvelle municipalité.

Le soir, plusieurs pièces d'artifice ont été tirées. La mairie était garnie de lanternes vénitienues et la maison d'école était aussi éclairée à giorno.

Un grand bal a réuni les jeunes gens de la commune.

La retraite aux flambeaux, commandée par M. le Maire, a terminée, à dix heures du soir, cette fête locale qui laissera un bon souvenir. — La foule s'est retirée aux cris de: Vive l'Empereur! Vive le Maire! Vive l'Adjoint!

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 300e livraison.

Texte: Voyage de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, à travers l'Amérique du Sud, par M. Paul Marcey. — Voyage en Abyssinie, par M. Guillaume Lejean. — Gravures, par M. Riou.

Le mois d'octobre, dans lequel nous venons d'entrer, est ainsi appelé parce qu'il était le huitième mois de l'année de Romulus, et quoiqu'il soit devenu le dixième dans le calendrier de Numa, et qu'il ait conservé ce rang dans le nôtre, il a gardé ce nom que les empereurs et le sénat romain voulaient souvent changer.

Dans les premiers jours d'octobre, les Egyptiens célébraient une fête qu'ils appelaient la fête du Bâton du Soleil; ils croyaient que cet astre avait besoin de soutien après l'équinoxe d'automne. C'est aussi dans ce mois qu'avaient lieu à Athènes les fêtes en l'honneur de Cérés.

Sept batailles mémorables se sont données dans le cours d'octobre. La première est celle de Salamine, qui délivra la Grèce et sauva la civilisation; le deuxième et la troisième sont celles d'Issus et d'Arbelle, qui assurèrent à Alexandre la conquête de l'Asie; la quatrième est celle de Philippi, où périt la république romaine; la cinquième est celle que livra Constantin sur les bords du Tibre et presque aux portes de Rome et qui le rendit seul maître de l'empire romain; la sixième est la bataille de Lépante, et la septième la bataille d'Iéna.

Le cultivateur termine dans ce mois les labours de semaille, il enterre les semences il achève l'ensoufflement des engrais verts; il rentre dans les silos et les caves les racines: betteraves, carottes et navets. Il profite des premières pluies pour abreuver de nouveau les prairies, etc.

Voici quelques-uns des proverbes qui se rapportent au mois d'octobre:

- A la Saint-Remi, Tont perdreaux sont perdrix.
Sème tes seigles en terre poudreuse, Et tes froments en terre boueuse.
Si saint Gall coupe le raisin, C'est mauvais signe pour le vin.
Quand de saint Gall arrive l'heure, La vache à l'étable demeure.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux: 1° des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

5 octobre. Besse (Auguste), rue Lestieu.

Décès.

- 5 — Delmas (Françoise), sans prof., 72 ans, à St-Henri.
5 — Molières (Jeanne), sans prof., 73 ans, cul-de-sac l'Araignée.
6 — Grenat (Marianne), 44 mois, rue St-Barthélemy.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Les premières truffes de l'année ont fait leur apparition sur le marché de Périgueux, mais elles n'ont encore ni parfum ni couleur. Il faut attendre un mois pour que le précieux cryptogame puisse figurer avec tous ses avantages sur la table des gourmets. De divers côtés, nous recevons la confirmation d'une récolte abondante. (Echo de la Dordogne).

Causerie de Province.

(Correspondance spéciale du Journal du Lot.)

LETTRE A HENRI.

Mauis, le 4 septembre 1865.

Mon cher ami,

Ne me taxes pas d'indifférence; j'avoue sans honte te devoir une lettre; mais j'ai les meilleures excuses à mon service.

J'ai abandonné Paris exploité par les frères Davenport, et encore, ému de l'accident de voiture arrivé à Thérèse, à l'instar de tous les souverains du Globe.

J'ai découvert tout près de Mauis, dans le Cantal, un ravin charmant, où je passe les heures les plus agréables de ma vie. Un ruisseau discret et bruyant, s'est creusé, non pas un lit, mais un passage étroit à travers des rochers. De hautes montagnes lui font un rempart contre le soleil et les vents; quelques chènes trapus sont parvenus à entr'ouvrir le roc au bord du ruisseau, et leurs feuilles, d'un vert noirâtre, donnent à l'eau une teinte sombre qui fait rêver.

Les flancs des deux montagnes sont couverts de châtaigniers séculaires dont les troncs, entièrement creux, servent d'abris pendant l'orage aux pâtres presque nus. De temps en temps une châtaigne mûre perce la voûte de feuillage et tombe avec un bruit sourd dans l'eau transparente. Quelques grenouilles plongent à ce bruit, et les écrevisses se cachent sous les pierres, pendant qu'un crapaud curieux, ou plus expérimenté, regarde d'un œil étonné les feuilles encore tremblantes de la chute de la châtaigne.

On appelle ce ruisseau le ruisseau de Lestrade. Je passe la une grande partie du jour, songeant à tout excepté à Thérèse et aux frères Davenport, au Deux Sœurs et à la convention du 45 septembre. Voilà pourquoi je ne t'ai pas écrit: j'aurais cru rompre le charme en prenant un crayon et du papier. Je me laissais aller à écouter le chant joyeux du ruisseau parvenu à tourner un rocher, et les sanglots de cette eau sen-

sible lorsqu'elle tombe brutalement de quel que mètres. J'ai remonté ce ruisseau jusqu'à sa source j'ai mis six heures pour faire trois kilomètres. Je m'arrêtais à chaque instant; je m'asseyais sur un rocher placé en travers du courant, devant une petite cascade et je regardais les flocons blancs qui venaient tomber à mes pieds. Je m'amusais à faire rouler des pierres ou à prendre de petites écrevisses que je remettais, un moment après, dans l'eau qu'elles animent.

Parfois, un crâne de mouton qui avait servi d'appât, montrait ses os blanchis entre deux rocs bleuâtres: un jour j'en pris un et j'y trouvai deux écrevisses. Elles y avaient élu domicile après avoir dévoré la chair qui le couvrait.

L'eau n'est pas profonde, c'est à peine si elle a dix centimètres. Quelquefois cependant le bâton que je tenais à la main ne touchait pas le fond, mais ces endroits sont rares: les anguilles s'y cachent. Souvent quelque source glacée descend des montagnes et vient apporter au ruisseau son tribut d'eau claire. Les pâtres ont mis à quelqu'endroit de cette source une feuille de châtaignai dont la pointe sert à déverser l'eau, et ils viennent s'y désaltérer. C'est, je t'assure, une meilleure boisson que les bocks de l'Alcazar, et le ruisseau ne chante pas la Gardeuse d'ours.

J'ai pourtant trouvé sur le bord de ce ravin un recueil des chansons de Thérèse: cette trouvaille m'a exaspéré; je me suis laissé aller à un mouvement de colère et une allumette que je bientôt fait justice de ce chiffon de papier. Je l'ai livré aux flammes avec des imprécations, j'avais l'injure aux lèvres, puis l'exécution m'a calmé et il me semblait ensuite entendre des voix me crier: Bourreau! Je me sauvai: mais voici le châtimement: cent pas plus loin je me surpris fredonnant le Sapeur.

Pour m'assurer de ce que contenait ce papier, j'avais été obligé de lire, et justement la chanson du Sapeur trônait la première, et malgré moi je l'avais retenue. Ce jour-là, Thérèse me gâta ma journée: impossible de sortir de son répertoire. Les moindres branches d'arbre tombées à l'eau et tourbillonnant me faisaient souvenir du Chemin du moulin. Plutôt je trouvais deux pâtres de sexe différent assis sous un arbre, en train de manger des châtaignes, immédiatement je me mis à chanter: Tu n'en auras pas l'éternelle. Je ne sais pourtant ce que se disaient ces aimables indigènes, je serais au contraire très éloigné de croire que Madeleine faisait à Nicolas la même réponse que dans la chanson. Je rentrai donc vite diner, et le soir la lune me paraissait aussi belle que d'habitude, plus belle même que ce soir où une éclipse lui mange tout le bas de la figure. Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne t'ai pas écrit depuis quinze jours; le ravin m'absorbait. Mais, du reste, quelle nouvelle à annoncer. Lorsque je suis parti, Mabilite et les boulevards étaient déserts et tristes jusqu'à la mort, les dindons à crête et les grosses oies de Toulouse sont aux eaux ou partout autre part qu'à Paris. Pourtant Gladiateur est vainqueur aux courses d'automne. — Le bruit m'en est venu jusqu'ici. — Il a même été l'objet d'une exclusion des plus flatteuses. J'ai été très sensible à cette façon de reconnaître sa supériorité sur tous les autres chevaux, et rien ne m'a fait plus grand plaisir que cette nouvelle.

J'espère qu'à Paris, on en a fini avec la décentralisation, le spiritisme et les courses de taureaux: on doit s'y occuper exclusivement de l'ouverture de l'Odéon fraîchement restauré. Cette ouverture a, sans aucun doute, fait un grand bruit, d'autant plus que tout Paris avait pu voir sortir de la salle redorée de M. de la Ronnat, lors de la réparation, trois grandes charrettes de toiles d'araignées. Ce n'est pas à Bullier qu'on pouvait faire pareille chose. Il y a eu d'autres pièces nouvelles, où, je l'ignore: Les Italiens ont commencé leur saison; dans un mois d'ici Paris sera redevenu Paris, et je ne t'ennuierai plus à te parler ruisseau, pâtres et ravin, voire même châtaignier.

Paul Hug.

Faits Divers.

La gaité française trouve à s'exercer dans les circonstances les plus tristes, dit le Salut public. Voici les vers qu'on fait circuler à Marseille et qui donnent la recette d'un spécifique excellent contre le choléra:

Prenez:

- Un quart d'once d'indifférence,
Autant de résolution,
Dont vous ferez une infusion
Avec du suc de patience.
Garantissez-vous de querelle,
D'ambition et de faux zèle;
Ayez un kilo de gaité
Deux onces de société;
Méléz-y deux grains d'exercice.
Il vous fait zéro d'avarice,
Un grain de résignation,
Et jamais d'indigestion.
Vous mêlerez le tout ensemble,
Vous le prendrez, si bon vous semble,
Sans y manquer, tous les matins,
En récitant ces mots latins:
Fiat voluntas tua!!!
Et procul esto choléra!!!

Le choléra est toujours précédé de symptômes auxquels on ne prête généralement que peu d'attention. Ces symptômes sont la diarrhée, la cholérine. « Arrêtez la diarrhée, dit le docteur, et vous arrêtez le choléra. »

S'il en est ainsi, on est donc prévenu que le fléau peut être combattu par des précautions fort simples.

On écrit au Courrier de Tarn-et-Garonne: Je lis dans votre dernier numéro, à propos de l'heureuse influence des feux allumés à Marseille: « Le hasard est un grand maître. » Si j'en crois le cardinal d'Armagnac, il y aurait pourtant dans ces agents une efficacité

dès longtemps reconnue.

Ce prince de l'Eglise, dans une ordonnance de 1530, prescrivait à ses comté et ville de Rodez, pour arrêter le fléau de la peste :

1° De faire dans chaque maison des feux de genévrier et de cyprès ;

2° De faire tous les soirs, dans les rues, des feux avec les même bois.

Veuillez agréer, etc. De L.-S.-J.

**15 OCTOBRE, TIRAGE**

LOTÉRIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUX-ROUX.

A gagner **502,000 fr.** comme suit :

Loterie de *Châteauvieux* **325** lots. —

Gros lot **100000** pour **25 c.** — Très-

important 1<sup>er</sup> tirage, suivi des tirages :

Loterie des *Enfants pauvres*, **503** lots

déposés à la *Banque de France*. Gros lot

**150000** fr.

Loterie *Municipale Ville des Andelys*,

**104** lots. Gros lot **100000** fr. pour

**25 c.**

Ensemble **932** lots, **502,000** francs.

Gros lot **100000** fr. *Châteauvieux*..... fr. **100,000**

Gros lot **150000** fr. *Enfants Pauvres*..... **150,000**

Gros lot **100000** fr. *Andelys*..... **100,000**

Trois lots de **10000** fr. .... **30,000**

Vingt-six lots (3,000—2,000 etc.)..... **32,000**

Neuf cents lots de **100** fr. .... **90,000**

A gagner **392** lots s'élevant à..... fr. **502,000**

Pour toutes chances, billets **25 c.** dans

toute la France chez tous les libraires et débi-

tants de tabac.

On peut aussi, pour recevoir **VINGT** billets

*assortis*, adresser (mandat poste ou timbres-

poste), **CINQ francs** au directeur du *Bureau-*

*Exactitude*, rue Rivoli, **68**, Paris, (A ga-

gner **502,000** fr.)

La délicieuse *Revalessière* du Barry guérit,

sans médecines ni purges, les nerfs, estomac,

biles, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cer-veau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 f.; 1 k., 7 f.; 2 k., 12 f.; 6 k., 32 f.; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

On écrit de Londres que les employés de chemins de fer métropolitains réclament une augmentation d'appointments et une réduction des heures de travail. Ils menacent de se mettre en grève.

On dit que Mgr Dupanloup prononcera, le 9 octobre, dans la cathédrale de Nantes, l'éloge funèbre du général Lamoricière.

Mercredi dernier, il s'est produit dans la forêt de Chantilly un phénomène d'électricité vraiment extraordinaire. Vers trois heures de l'après-midi, une trombe partant du sud-ouest et se dirigeant vers le nord-est, a traversé en moins de cinq minutes, sur un parcours de 8 kilomètres, balayant près de 600 arbres pour la plupart séculaires.

Il semble, à la vue, que plus ils ont offert de prise à l'élément destructeur, plus ils ont excité sa fureur ; car, à côté d'arbres épargnés, les plus beaux chênes de cette magnifique forêt sont brisés par la base, fendus par le milieu, déracinés ou réduits en lattes.

— Si on a dit des Parisiens qu'ils mangent le pain sans savoir comment le blé pousse, on pourrait également dire que la plupart des Français manient l'argent sans savoir comment

il se fabrique. Or, rien de plus intéressant que cette fabrication, dont nous allons dire quelques mots :

Le métal liquéfié à grand feu est versé dans un moule d'où tombent, un instant après, des barres longues d'un mètre, larges de 5 à 6 centimètres et épaisses de 4 à 5. C'est avec ces maquettes que l'on fait les pièces de 50 centimes.

Dans un autre atelier, on fait passer et repasser les barres d'argent dans des laminoirs, et on les réduit à l'épaisseur d'une pièce de 50 centimes. Elles s'allongent peu à peu en s'aplatissant. Il faut faire passer plus de soixante fois au laminoir la même barre d'argent, en la faisant recuire au four de deux en deux fois, pour conserver au métal sa malléabilité et l'empêcher de devenir cassant comme la pierre. Cet opération rend l'argent noir comme de l'encre.

Une fois arrivées à l'épaisseur exigée, ces grandes banderolles noires sont découpées par une mécanique à l'emporte-pièce et transformées en rondelles auxquelles on donne le nom de *flans*. Ces flans sont pesés individuellement, et l'on met de côté ceux qui sont trop légers, pour être refondus. Quant à ceux qui sont trop lourds, on les rabote à la mécanique ou bien on les lime à la main pour les ramener au poids légal.

On rend à ces flans leur blancheur à l'aide d'un acide, puis on leur donne l'empreinte au moyen d'une presse à vapeur qui, d'un seul coup produit la face, le revers et la tranche.

Autrefois il fallait 13 hommes et un énorme balancier pour faire une pièce de 5 francs, et l'on n'en obtenait pas plus de 20 à la minute. Un seul ouvrier, avec la presse Thonnellier, en fabrique maintenant de 60 à 65 dans le même espace de temps, ce qui fait une économie con-

sidérable. Chaque flan reçoit la terrible pression de 30 à 40,000 kilog.

Reste la vérification. Le Commissaire du gouvernement vérifie le poids et les empreintes, le laboratoire des essais constate le titre ; la commission des monnaies, après examen, déclare la légalité du poids et du titre, et prononce son jugement de conformité. L'empreinte dont sont frappées les monnaies leur donne leur caractère légal.

La monnaie française est la plus belle, la plus régulière et la plus loyale de toutes celles qui circulent : aussi a-t-elle cours dans le monde entier.

Par décision du ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer ont été invitées à faire afficher, non-seulement les retards dépassant une heure, mais encore les correspondances manquées. — Les personnes qui iront à la gare pour attendre les voyageurs pourront ainsi toujours être renseignées sur les causes qui n'auront pas permis aux personnes attendues d'arriver en temps opportun.

**BULLETIN FINANCIER.**

5 octobre 1865			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	68 25	»	» 20
4 1/2 pour 100.....	»	»	» »
6 octobre			
au comptant :			
3 pour 100.....	67 90	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	»	»	» »
7 octobre			
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	67 30	»	» 5
4 1/2 pour 100.....	96 50	»	» »

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

**TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE**

L'efficacité du **LAIT ANTEPHELIQUE** contre les *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 ou 3/4 d'eau, ce **LAIT** dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

Paris, **CANDÈS** et Co, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, **VINEL**, pharmacien.

PARIS 40, rue de Provence. **LE PHENIX** PARIS 40, rue de Provence.

**COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE**

**FONDS DE GARANTIE: QUATORZE MILLIONS**

La Compagnie du PHENIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHENIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

**OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.**

**Assurances pour la Vie entière :** Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes :** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITOT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

**Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurance.**

**Rentes Viagères immédiates ou différées** aux taux les plus avantageux.

**Associations mutuelles** pour tous les âges. — **Dots des Enfants. — Caisse de Retraites.**

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

CONFECTION DE PARIS.

**HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE**

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**BAUME SABATIÉ**

**ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.**

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les **rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques** et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie. — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc., etc.

**POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES** du docteur **PATERSON**

de New-York (Etats-Unis, toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — *La lancette de Londres* (21 août 1858), *la Gazette des hôpitaux*, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FAYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — **Dépôts principaux :** New-York, ph. FORTIER; Londres, ph. WILCOX et Co, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Réaumur, 43; — à Cahors, **VINEL**, pharmacien.

**A VENDRE**

avec HARNAIS, deux belles JUMENTS assorties race Normande couleur baie foncée, âgée l'une de 4 ans et l'autre de 7 ans, taille 1 mètre 55 millimètres, très solides et point ombrageuses, à l'épreuve pour de longues courses, elles ont fait par jour jusqu'à 72 kilomètres sans être trop fatiguées.

S'adresser pour de plus amples renseignements à l'Evêché de Cahors.

**A VENDRE**

**L'ÉTUDE D'HUISSIER**

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

**PHOSPHO-GUANO**

Gallet, Lefebvre, et Co à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS

Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM. Th. Cabanès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

située à Gramat, place du Marché.

Cette Maison se compose de Caves, vaste Rez-de-Chaussée, premier Etage à plusieurs appartements, et grand Galetas. Il y a aussi un Jardin.

Cette Maison a deux entrées: l'une sur la place, l'autre dans la rue.

Un Café, fort achalandé, a été longtemps exploité dans cette maison par M. Taule, qui en était le propriétaire. S'adresser pour les renseignements, à M. Aymar (Hippolyte), chargé de la vente.

On donnera des facilités pour le paiement.

**A VENDRE**

Maisons situées dans divers quartiers de la ville.

Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.

**A LOUER**

Auberges et cafés très-achalandés.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recès, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

**A LOUER**

**UN GRAND APPARTEMENT**

au 1<sup>er</sup> étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. **Prix modérés.**

15 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ

**CHOCOLAT-LOUIT**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825

**LOUIT FRÈRES & Co**

**BORDEAUX**

Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.

15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & Co, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.

Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivage des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.

Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de la France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique des bonnes sortes.

Déjà, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

Ainsi favorisée pour ses approvisionnements, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver les saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & Co une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Plus tard, en 1859, le brevet de Fournisseurs de S. M. l'Empereur a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.